

3i FRANCE SAS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 857 681 euros

Siège social : 29-31 rue de Berri – 75008 Paris

882 678 865 R.C.S Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre,

La soussignée, **3i HOLDINGS PLC**, société de droit anglais sous la forme d'une *public limited company* ayant son siège social au Royaume Uni, 1 Knightsbridge, Londres, SW1X 7LX et immatriculée au Registre des Sociétés (*Companies House*) sous le numéro 2591431, dûment représentée à l'effet des présentes, propriétaire de 857 681 actions ordinaires,

agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** ») propriétaire de l'intégralité du capital de **3i France SAS**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 857 681, ayant son siège social au 29-31 rue de Berri, 75008 Paris et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 678 656 (ci-après dénommée la « **Société** »).

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Le président de la Société a remis à l'Associé Unique les documents suivants :

- ✓ Les projets de décisions soumises à l'approbation de l'Associé Unique ;
- ✓ Le rapport annuel de gestion de la Société ;
- ✓ Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la Société ;
- ✓ Le bilan de la Société ;
- ✓ Un exemplaire des statuts à jour de la Société.

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS SELON L'ORDRE DU JOUR SUIVANT en application de l'article 18 des statuts de la Société :

- ✓ Approbation des comptes annuels de la Société ;
- ✓ Quitus aux organes de gestion ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Approbation des dépenses non déductibles fiscalement ;
- ✓ Approbation des conventions règlementées ;
- ✓ Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

L'Associé Unique approuve expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents requis par la loi, mais également de tous les autres documents et informations nécessaires ou utiles à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent. En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît expressément

que son droit d'information est pleinement satisfait et renonce en tant que de besoin à tout recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de la Société

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1 199 048,05 €.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 mars 2025, approuve la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 199 048,05 euros de la manière suivante :

AFFECTATION

Bénéfice de l'exercice clos le 31/03/2025	1 199 048,05 €
Report à nouveau au 01/04/2024	2 903 334,17 €
Total à affecter	4 102 382,22 €

AFFECTATION

Dividendes	3 500 000,00 €
Report à nouveau	602 382,22 €
Total affecté	4 102 382,22 €

Compte tenu de cette affectation, le montant du Report à nouveau s'élève à la somme de 602 382,22 euros.

TROISIEME DECISION

Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Associé Unique approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 35 277 euros.

QUATRIEME DECISION

Approbation des conventions règlementées

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs à conférer en vue des formalités

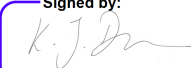
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte pour être retranscrit sur le registre spécial coté et paraphé des décisions sociales de la Société et pour être signé par l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE :

3i HOLDINGS PLC

Représentée par Kevin Dunn

Signed by:

19094F78C37B46A...

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2025	Net 31/03/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	8 134 644		8 134 644	8 134 644
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	382 995	355 706	27 289	41 239
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	179 861		179 861	172 227
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 697 501	355 706	8 341 795	8 348 110
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	99 767		99 767	206 365
Autres créances	6 456 935		6 456 935	4 579 195
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	843 017		843 017	2 945 806
Charges constatées d'avance (3)	284 771		284 771	272 872
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 684 491		7 684 491	8 004 238
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 381 992	355 706	16 026 286	16 352 349
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

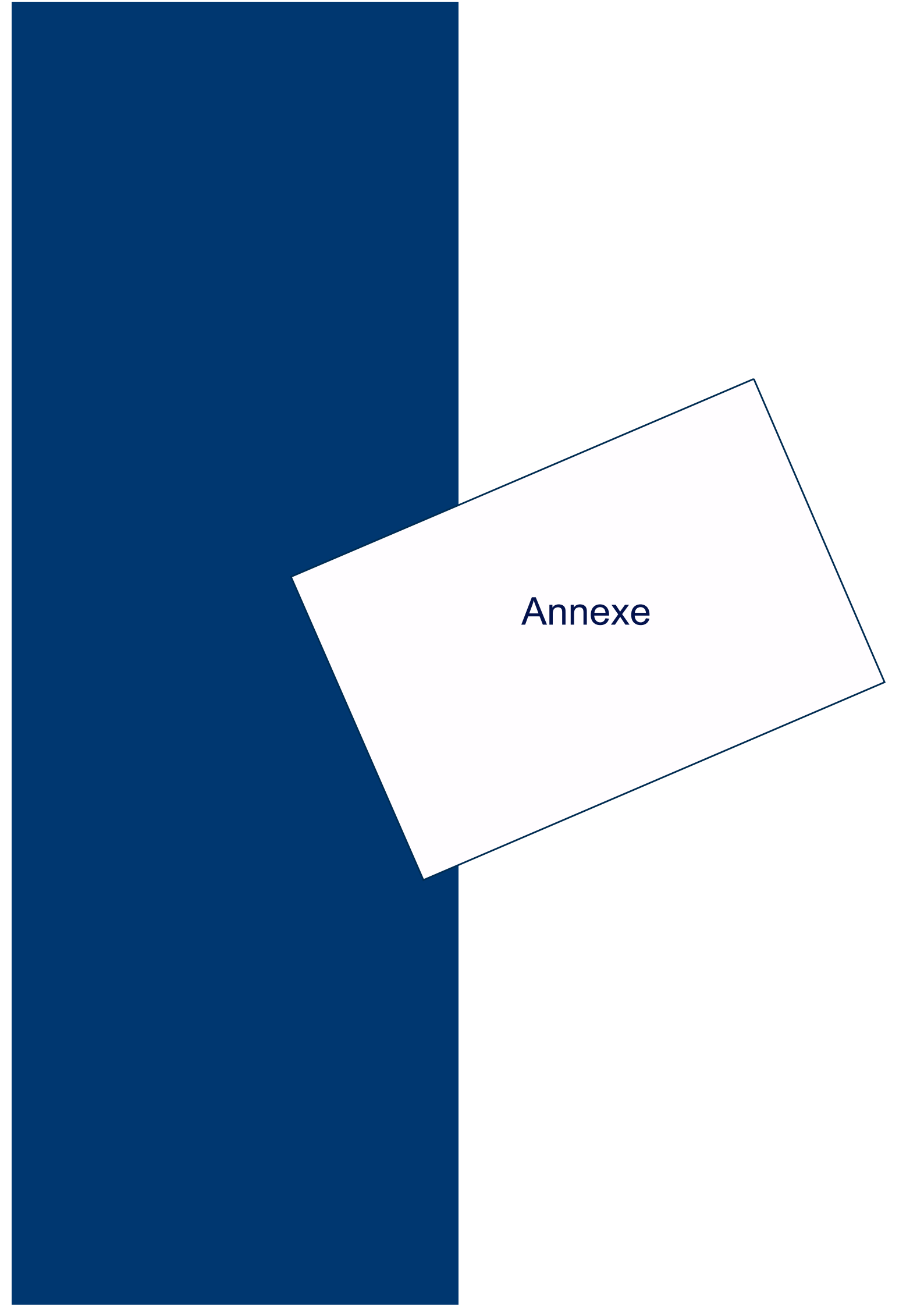
	31/03/2025	31/03/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	857 681	857 681
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 724 365	7 724 365
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	85 768	85 768
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 903 335	1 796 432
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 199 048	1 106 903
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 770 197	11 571 149
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 115 006	3 191 290
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 115 006	3 191 290
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 174	138 196
Dettes fiscales et sociales	697 030	1 226 713
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 877	
Produits constatés d'avance (1)	300 000	225 000
TOTAL DETTES	1 141 082	1 589 909
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 026 286	16 352 349
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 141 082	1 589 909
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2025	31/03/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	425 000	37 497 636	37 922 636	44 899 924
Chiffre d'affaires net	425 000	37 497 636	37 922 636	44 899 924
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 211 162	2 870 043
Autres produits				200
Total produits d'exploitation (I)			41 133 798	47 770 167
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 428 793	1 537 705
Impôts, taxes et versements assimilés			552 690	636 851
Salaires et traitements			28 084 718	31 798 530
Charges sociales			7 812 916	9 001 900
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 950	15 861
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 115 006	3 191 290
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			40 008 073	46 182 137
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 125 725	1 588 030
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			127 418	24 358
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			1 057	281
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			128 475	24 639
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			721	911
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			721	911
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			127 755	23 728
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 253 479	1 611 758

Compte de résultat (suite)

	31/03/2025	31/03/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2	1
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2	-1
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	54 429	504 855
Total des produits (I+III+V+VII)	41 262 273	47 794 807
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	40 063 225	46 687 904
BENEFICE OU PERTE	1 199 048	1 106 903
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 16 026 286 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 199 048 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 714 380.16 euros.

La valeur des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière est déterminée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19. Cette méthode appelée "méthode des unités de crédits projetés" est appliquée séparément à chaque salarié. Pour le calcul de l'engagement de retraite, il a été retenu un départ volontaire du salarié en vertu de l'application de la convention collective.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Turn-over faible
- Départ volontaire: 100 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation : 3.7 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

En décembre 2023, 3i Group plc a signé un contrat visant à céder la gestion de certains fonds infrastructure à Alba Infra Partners SAS ("ALBA"). ALBA est une société française qui a été créée par certains membres de l'équipe infrastructure 3i actuelle. L'objectif commercial de cette opération est de simplifier l'activité infrastructure du groupe 3i et de se concentrer sur les actifs infrastructure Core+.

L'intégralité de l'équipe infrastructure française actuelle a rejoint la société ALBA, qui est le nouveau gestionnaire des fonds infrastructure jusqu'alors gérés par 3i.

Le contrat de cession était soumis à certaines conditions suspensives, incluant l'approbation préalable de l'Autorité des Marchés Financiers pour permettre à ALBA d'exercer en France son activité de gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs. Toutes les conditions suspensives ont été levées, la cession de l'activité Infrastructure et le transfert des salariés est intervenu le 1er juin 2024.

La société a poursuivi et développé son activité en France de conseil sur les opportunités d'investissement et de désinvestissement en Private Equity auprès des sociétés du groupe 3i. Le départ de l'équipe infrastructure et la perte des coûts associés a eu pour conséquence la diminution des revenus de la société calculés sur la base d'un cost plus (coûts +13.5%).

Au cours de l'année financière clôturée, l'équipe de 3i France a conseillé 3i Investments Plc pour :

- La réalisation d'un nouvel investissement : Constellation.
- La réalisation de 4 bolt-ons (acquisitions faites par Evernex et Constellation sans injection d'argent supplémentaire par 3i).
- Le refinancement de la dette de Constellation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	8 134 644			8 134 644
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	8 134 644			8 134 644
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	263 348			263 348
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 647			119 647
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	382 995			382 995
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	172 227	7 634		179 861
Immobilisations financières	172 227	7 634		179 861
ACTIF IMMOBILISE	8 689 866	7 634		8 697 501

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial, dont la valeur à l'actif s'élève à 8 134 644 euros, résulte de l'apport de la Branche d'Activité de 3I Investissement (Luxembourg) SA à 3I France SAS en date du 01/05/2020. Ce poste comprend notamment les contrats inclus dans la branche d'activité.

Au 31/03/2025, en l'absence d'indice de perte de valeur, la valeur du fond commercial n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/03/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	8 134 644

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	260 412	1 479		261 890
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 344	12 471		93 816
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	341 756	13 950		355 706
ACTIF IMMOBILISE	341 756	13 950		355 706

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 021 335 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	179 861		179 861
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	99 767	99 767	
Autres	6 456 935	6 456 935	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	284 771	284 771	
Total	7 021 335	6 841 474	179 861
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients-Factures A Etablir	99 767
Total	99 767

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 857 681,00 euros décomposé en 857 681 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 796 432
Résultat de l'exercice précédent	1 106 903
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	2 903 335
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	2 903 335
Total des affectations	2 903 335

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2025
Capital	857 681				857 681
Primes d'émission	7 724 365				7 724 365
Réserve légale	85 768				85 768
Report à Nouveau	1 796 432	1 106 903			2 903 335
Résultat de l'exercice	1 106 903	-1 106 903	1 199 048		1 199 048
Dividendes					
Total Capitaux Propres	11 571 149	0	1 199 048		12 770 197

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 191 290	2 115 006	3 191 290		2 115 006
Total	3 191 290	2 115 006	3 191 290		2 115 006
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 115 006	3 191 290		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 141 082 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 174	142 174		
Dettes fiscales et sociales	697 030	697 030		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes	1 877	1 877		
Produits constatés d'avance	300 000	300 000		
Total	1 141 082	1 141 082		

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	3 191 290	2 115 006	3 191 290	2 115 006
Provisions risques et charges Total II	3 191 290	2 115 006	3 191 290	2 115 006
Dépréciations				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 191 290	2 115 006	3 191 290	2 115 006
Dotations et reprises d'exploitation		2 115 006	3 191 290	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures Non Parvenu	107 940
Fournisseurs - Fnp Audit Fees	25 242
Prov Pour Conges Payes	265 594
Prov Ch Soc S/Conges Payes	132 797
Autres Ch Soc A Payer	17 072
Taxe D'Apprentissage Cap	37 736
Autres Ch Fiscales A Payer	38 300
Total	624 681

Autres informations

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D'Avance	284 771		
Total	284 771		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatees D'Avance	300 000		
Total	300 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2025
CA France	425 000
CA Europe	37 497 636
TOTAL	37 922 636

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 21 035 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 253 479	54 429	1 199 050
+ Résultat exceptionnel	-2		-2
- Participations des salariés			
Résultat comptable	1 253 477	54 429	1 199 048
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés		
Ouvriers		
Total	15	

Société : 3i France SAS
Exercice clos le 31/03/2025

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE 3i France SAS
EXERCICE DU 1^{er} AVRIL 2024 au 31 MARS 2025

Messieurs,

En exécution des dispositions légales, réglementaires et statutaires pour rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 mars 2025 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Annuel de Gestion.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant, vous ont été communiqués.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

I- Activité de la société

Points clés

La société 3i France SAS, SAS à associé unique au capital de 857 681€, clôture son 6ème exercice social le 31 mars 2025.

Pour mémoire, Le 30 mars 2020, 3i Investments (Luxembourg) SA (3i ILSA) et 3i France SAS ont signé un traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au sens des articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce et des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts tel que modifié par avenant n°1 en date du 20 avril 2020. Au titre du traité, 3i ILSA en qualité d'Apporteur a transféré le 1^{er} mai 2020 à 3i France SAS l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant une branche complète et autonome d'activité relative à son activité en France de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Pour la recherche d'opportunités d'investissement en France, 3i Investments Plc utilise les services de 3i France SAS. 3i France agit en tant que conseil de la société 3i Investments Plc qui est son seul client pour cette activité. 3i France, filiale française de 3i Holdings Plc, dispose d'un personnel composé d'une équipe de prospection et d'analyse ainsi que d'un service administratif et comptable. 3i Plc finance 3i France sur la base d'un cost plus : elle rembourse les frais engagés par 3i France augmentés de 13.5%. Les frais comprennent les salaires, les loyers, les amortissements, les honoraires et les taxes (hors impôt société).

D'autre part, en décembre 2023, 3i Group plc avait signé un contrat visant à céder la gestion de certains fonds infrastructure à Alba Infra Partners SAS ("ALBA"). ALBA est une société française qui a été créée par certains membres de l'équipe infrastructure 3i. L'objectif commercial de cette opération est de simplifier l'activité infrastructure du groupe 3i et de se concentrer sur les actifs infrastructure Core+.

ALBA ayant reçu le 28 mai 2024 l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers lui permettant d'exercer en France son activité de gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs, la cession de l'activité Infrastructure et le transfert des salariés français de l'équipe infrastructure a pu avoir lieu le 1^{er} juin 2024.

Au cours de l'année financière clôturée, l'équipe de 3i France a conseillé 3i Investments Plc pour :

- la réalisation d'un nouvel investissement : Constellation.
- La réalisation de 4 bolt-ons (acquisitions faites par Evernex et Constellation sans injection d'argent supplémentaire par 3i).
- Le refinancement de la dette de Constellation.

Par ailleurs, 3i France a facturé des honoraires de suivi de portefeuille pour un montant de €425k.

Activité

Au cours de ce sixième exercice, 3i France SAS a réalisé l'activité suivante :

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 41 133 797,80 euros

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 40 008 073,09 euros

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 199 048,05 euros

Les fonds propres s'élèvent au 31 mars 2025 à 12 770 197,13 euros, comprenant 857 681.00 euros de capital social et 7 724 365,45 euros de primes d'émission.

Impacts liés à la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact matériel sur l'activité et la situation financière de la société au cours de l'exercice.

II- Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 199 048,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/03/2025	1 199 048,05 €
Report à nouveau au 01/04/2024	2 903 334,17 €
Total à affecter	4 102 382,22 €

AFFECTATION

Dividendes	3 500 000,00 €
Report à nouveau	602 382,22 €
Total affecté	4 102 382,22 €

Compte tenu de cette affectation, le montant du Report à nouveau s'élèverait à la somme de 602 382,22 euros.

III- Activité future et événements postérieurs à la clôture

Bien que la performance, la continuité d'exploitation et les opérations de la société, à la date de clôture des comptes annuels, n'aient été significativement impactées par les opérations militaires initiées par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022, la Direction continue de surveiller l'évolution de la situation et son impact potentiel sur la situation financière de la société.

La société poursuivra et développera son activité en France de conseil sur les opportunités d'investissement et de désinvestissement en Private Equity auprès des sociétés du groupe 3i. Le départ de l'équipe infrastructure et la perte des coûts associés a pour conséquence la diminution des revenus de la société calculés sur la base d'un cost plus (coûts +13.5%).

IV- Actionnariat

3i Holdings Plc détient 100% du capital de 3i France SAS.

V- Administration de la société

La société est présidée par Monsieur Antoine Clauzel assisté par un collège de trois Directeurs Généraux dont les noms figurent sur le kbis :

Monsieur Rémi Carnimolla
Monsieur Adam Snazel
Madame Marie-Christine Dubois

VI- Commissaires aux comptes

Lors de sa constitution, 3i France SAS n'a pas procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes car ne dépassant pas les seuils réglementaires au 31 mars 2020.

Par une Décision de l'Associé Unique en date du 13 janvier 2021, KPMG SA dont le siège social est situé Tour Eqho 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense a été désigné Commissaire aux comptes de 3i France SAS.

Ce mandat a pris effet immédiatement et courra jusqu'à l'assemblée générale qui aura à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

VII- Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître (i) les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et (ii) les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

VIII- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 35 277 euros.

Nous soumettons ces comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ainsi que ce rapport à l'associé unique et nous lui suggérons de les approuver et de donner quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société.

Fait à Paris, le 25/04/2025



Le Président

Antoine Clauzel



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

3i FRANCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025
3i FRANCE SAS
29, rue de Berri - 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

3i FRANCE SAS

29, rue de Berri - 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

À l'associé unique de la société 3i FRANCE SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3i FRANCE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,
KPMG SA

Christophe COQUELIN
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2025	Net 31/03/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	8 134 644		8 134 644	8 134 644
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	382 995	355 706	27 289	41 239
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	179 861		179 861	172 227
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 697 501	355 706	8 341 795	8 348 110
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	99 767		99 767	206 365
Autres créances	6 456 935		6 456 935	4 579 195
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	843 017		843 017	2 945 806
Charges constatées d'avance (3)	284 771		284 771	272 872
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 684 491		7 684 491	8 004 238
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 381 992	355 706	16 026 286	16 352 349
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2025	31/03/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	857 681	857 681
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 724 365	7 724 365
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	85 768	85 768
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 903 335	1 796 432
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 199 048	1 106 903
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 770 197	11 571 149
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 115 006	3 191 290
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 115 006	3 191 290
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 174	138 196
Dettes fiscales et sociales	697 030	1 226 713
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 877	
Produits constatés d'avance (1)	300 000	225 000
TOTAL DETTES	1 141 082	1 589 909
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 026 286	16 352 349
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 141 082	1 589 909
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2025	31/03/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	425 000	37 497 636	37 922 636	44 899 924
Chiffre d'affaires net	425 000	37 497 636	37 922 636	44 899 924
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 211 162	2 870 043
Autres produits				200
Total produits d'exploitation (I)			41 133 798	47 770 167
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 428 793	1 537 705
Impôts, taxes et versements assimilés			552 690	636 851
Salaires et traitements			28 084 718	31 798 530
Charges sociales			7 812 916	9 001 900
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 950	15 861
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 115 006	3 191 290
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			40 008 073	46 182 137
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 125 725	1 588 030
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			127 418	24 358
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			1 057	281
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			128 475	24 639
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			721	911
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			721	911
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			127 755	23 728
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 253 479	1 611 758

Compte de résultat (suite)

	31/03/2025	31/03/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2	1
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2	-1
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	54 429	504 855
Total des produits (I+III+V+VII)	41 262 273	47 794 807
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	40 063 225	46 687 904
BENEFICE OU PERTE	1 199 048	1 106 903
(a) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 16 026 286 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 199 048 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 714 380.16 euros.

La valeur des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière est déterminée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19. Cette méthode appelée "méthode des unités de crédits projetés" est appliquée séparément à chaque salarié. Pour le calcul de l'engagement de retraite, il a été retenu un départ volontaire du salarié en vertu de l'application de la convention collective.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Turn-over faible
- Départ volontaire: 100 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation : 3.7 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

En décembre 2023, 3i Group plc a signé un contrat visant à céder la gestion de certains fonds infrastructure à Alba Infra Partners SAS ("ALBA"). ALBA est une société française qui a été créée par certains membres de l'équipe infrastructure 3i actuelle. L'objectif commercial de cette opération est de simplifier l'activité infrastructure du groupe 3i et de se concentrer sur les actifs infrastructure Core+.

L'intégralité de l'équipe infrastructure française actuelle a rejoint la société ALBA, qui est le nouveau gestionnaire des fonds infrastructure jusqu'alors gérés par 3i.

Le contrat de cession était soumis à certaines conditions suspensives, incluant l'approbation préalable de l'Autorité des Marchés Financiers pour permettre à ALBA d'exercer en France son activité de gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs. Toutes les conditions suspensives ont été levées, la cession de l'activité Infrastructure et le transfert des salariés est intervenu le 1er juin 2024.

La société a poursuivi et développé son activité en France de conseil sur les opportunités d'investissement et de désinvestissement en Private Equity auprès des sociétés du groupe 3i. Le départ de l'équipe infrastructure et la perte des coûts associés a eu pour conséquence la diminution des revenus de la société calculés sur la base d'un cost plus (coûts +13.5%).

Au cours de l'année financière clôturée, l'équipe de 3i France a conseillé 3i Investments Plc pour :

- La réalisation d'un nouvel investissement : Constellation.
- La réalisation de 4 bolt-ons (acquisitions faites par Evernex et Constellation sans injection d'argent supplémentaire par 3i).
- Le refinancement de la dette de Constellation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	8 134 644			8 134 644
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	8 134 644			8 134 644
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	263 348			263 348
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 647			119 647
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	382 995			382 995
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	172 227	7 634		179 861
Immobilisations financières	172 227	7 634		179 861
ACTIF IMMOBILISE	8 689 866	7 634		8 697 501

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial, dont la valeur à l'actif s'élève à 8 134 644 euros, résulte de l'apport de la Branche d'Activité de 3I Investissement (Luxembourg) SA à 3I France SAS en date du 01/05/2020. Ce poste comprend notamment les contrats inclus dans la branche d'activité.

Au 31/03/2025, en l'absence d'indice de perte de valeur, la valeur du fond commercial n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/03/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	8 134 644

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	260 412	1 479		261 890
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 344	12 471		93 816
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	341 756	13 950		355 706
ACTIF IMMOBILISE	341 756	13 950		355 706



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 021 335 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	179 861		179 861
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	99 767	99 767	
Autres	6 456 935	6 456 935	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	284 771	284 771	
Total	7 021 335	6 841 474	179 861
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients-Factures A Etablir	99 767
Total	99 767

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 857 681,00 euros décomposé en 857 681 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 796 432
Résultat de l'exercice précédent	1 106 903
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	2 903 335
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	2 903 335
Total des affectations	2 903 335



Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2025
Capital	857 681				857 681
Primes d'émission	7 724 365				7 724 365
Réserve légale	85 768				85 768
Report à Nouveau	1 796 432	1 106 903			2 903 335
Résultat de l'exercice	1 106 903	-1 106 903	1 199 048		1 199 048
Dividendes					
Total Capitaux Propres	11 571 149	0	1 199 048		12 770 197

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 191 290	2 115 006	3 191 290		2 115 006
Total	3 191 290	2 115 006	3 191 290		2 115 006
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 115 006	3 191 290		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 141 082 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 174	142 174		
Dettes fiscales et sociales	697 030	697 030		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes	1 877	1 877		
Produits constatés d'avance	300 000	300 000		
Total	1 141 082	1 141 082		

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	3 191 290	2 115 006	3 191 290	2 115 006
Provisions risques et charges Total II	3 191 290	2 115 006	3 191 290	2 115 006
Dépréciations				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 191 290	2 115 006	3 191 290	2 115 006
Dotations et reprises d'exploitation		2 115 006	3 191 290	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures Non Parvenu	107 940
Fournisseurs - Fnp Audit Fees	25 242
Prov Pour Conges Payes	265 594
Prov Ch Soc S/Conges Payes	132 797
Autres Ch Soc A Payer	17 072
Taxe D´Apprentissage Cap	37 736
Autres Ch Fiscales A Payer	38 300
Total	624 681

Autres informations

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D´Avance	284 771		
Total	284 771		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatees D´Avance	300 000		
Total	300 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2025
CA France	425 000
CA Europe	37 497 636
TOTAL	37 922 636

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 21 035 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	1 253 479	54 429	1 199 050
+ Résultat exceptionnel	-2		-2
- Participations des salariés			
Résultat comptable	1 253 477	54 429	1 199 048
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés		
Ouvriers		
Total	15	

